



Municipalité Saint-Joseph-des-Érables

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS EST DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, MARIE-JOSÉE MATHIEU,
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE
MUNICIPALITÉ :

Qu'à une séance ordinaire du conseil municipal qui sera tenue le 10 mars 2026 à 19h30, les membres du conseil doivent statuer sur une demande de dérogation mineure pour la propriété située au 120 rang des Érables (lot 4 375 214).

La dérogation consiste à :

- Autoriser le lotissement d'un lot avec un frontage de 26.82 mètres de largeur calculée à la limite du lot et de l'emprise publique, tandis que la norme du règlement de lotissement 218-17, à l'article 2.1, est établie à 50 mètres.

Toutes personnes intéressées pourront se faire entendre par l'envoi d'un courriel à l'adresse suivante : municipalite@stjosephdeserables.com ou lors de la séance du conseil municipal ci-dessus mentionnée.

Donné à Saint-Joseph-des-Érables ce deuxième jour du mois de février 2026.


Marie-Josée Mathieu
Directrice générale et greffière-trésorière